



24 juin 2014

(14-3648)

Page: 1/2

Comité des sauvegardes

Original: anglais

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD SUR
LES SAUVEGARDES DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE ET
DES RAISONS DE CETTE ACTION**

INDONÉSIE

(Papiers et cartons enduits, autres que le papier pour billets de banque)

La communication ci-après, datée du 24 juin 2014, est distribuée à la demande de la délégation de l'Indonésie.

En vertu de l'article 12:1 a) de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes, la République d'Indonésie souhaite informer par la présente le Comité des sauvegardes que le Comité indonésien des sauvegardes (*Komite Pengamanan Perdagangan Indonesia/KPPI*), dénommé ci-après "l'autorité chargée de l'enquête", a ouvert une enquête en matière de sauvegardes au sujet des importations des produits visés.

Le 26 mai 2014, l'autorité chargée de l'enquête a reçu de la société PT. Pabrik Kertas Tjiwi Kimia Tbk. dan PT. Pindo Deli Pulp and Paper Mills, dénommée ci-après "le requérant", une demande visant l'application d'une mesure de sauvegarde à l'encontre des importations des produits visés.

Après avoir examiné la demande dûment documentée, l'autorité chargée de l'enquête a conclu qu'il existait des éléments de preuve suffisants pour justifier l'ouverture d'une enquête en matière de sauvegardes.

1. Date à laquelle l'enquête a été ouverte

L'enquête a été ouverte le 20 juin 2014.

2. Produits faisant l'objet de l'enquête¹

Les produits visés par l'enquête sont les suivants:
Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10% au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, autres que le papier pour billets de banque, relevant des codes du SH suivants: 4810.13.11.00, 4810.13.19.00, 4810.13.91.90, 4810.13.99.90, 4810.14.11.00, 4810.14.19.00, 4810.14.91.90, 4810.14.99.90, 4810.19.11.00, 4810.19.19.90, 4810.19.91.90 et 4810.19.99.90.

¹ Le champ actuel des produits visés par l'enquête est donné uniquement à titre indicatif et pourra être modifié compte tenu des constatations de l'enquête.

3. Raisons pour lesquelles l'enquête a été ouverte

i. Renseignements fournis par l'autorité chargée de l'enquête

L'autorité chargée de l'enquête a ouvert une enquête en matière de sauvegardes suite à l'examen des documents fournis dans le cadre de la demande du requérant, dont la production constitue une proportion majeure de la production nationale totale des produits visés.

ii. Accroissement des importations

Les données fournies par le requérant ont montré qu'il y avait une augmentation du volume des importations des produits faisant l'objet de l'enquête, à des conditions telles qu'il causait ou menaçait de causer un dommage grave au requérant. Le volume des importations des produits visés avait notablement augmenté en 2011, soit de 51% par rapport à 2010. Il a de nouveau augmenté de 54% en 2012 par rapport à 2011, puis de 44% en 2013 par rapport à 2012.

iii. Dommage grave ou menace de dommage grave

Les renseignements dont dispose actuellement l'autorité chargée de l'enquête comprennent des données correspondant à certains indicateurs économiques mentionnés à l'article 4 de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes. Les documents accompagnant la demande ont fait apparaître une évolution négative de la production, de la part du marché intérieur, de la capacité d'utilisation, des profits et des pertes, du niveau de l'emploi et des stocks.

4. Renseignements complémentaires

Toute personne ayant un intérêt substantiel et souhaitant être considérée comme une partie intéressée dans le cadre de l'enquête devrait adresser une demande écrite dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date d'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante:

THE INDONESIAN SAFEGUARDS COMMITTEE
(*Komite Pengamanan Perdagangan Indonesia/KPPI*)
Jl. M.I. Ridwan Rais No. 5, Building I, 5th floor, Jakarta 10110
Téléphone/fax: (62-21) 385 7758
Adresse électronique: kppi@kemendag.go.id

Toutes les communications et demandes des parties intéressées doivent être présentées par écrit et sous format électronique, et doivent comporter le nom, l'adresse, l'adresse électronique et les numéros de téléphone et de fax de la partie intéressée.
